



Le Mesnil Saint Denis, le 4 septembre

Madame, monsieur,

Votre enfant a effectué sa rentrée. Lors de la journée d'accueil, il a reçu une information sur les gestes barrière à respecter liés à la COVID-19.

Vous trouverez ci-joint, en complément du livret d'informations rédigé par le ministère, des précisions sur les modalités du protocole sanitaire en vigueur dans notre établissement. Ce protocole est **susceptible d'évoluer** en fonction de la situation sanitaire ou d'autres critères.

L'établissement accueille tous les élèves : **l'obligation scolaire s'applique à nouveau.**

- Rôle des responsables légaux

Les responsables légaux jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (37°8) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou sa famille. **Les élèves ayant été testés positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Les responsables légaux avertissent le plus rapidement possible la Direction du collège de la situation qui en informe les Services Académiques DSDEN et prend des décisions en lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).**

Les personnels s'appliquent les **mêmes règles.**

- **Le port du masque est obligatoire** pour tous, dans les **espaces extérieurs** ainsi que dans les **espaces intérieurs**, sauf au moment de la **prise des repas ou des activités sportives. Dès les abords du collège, l'élève respecte la distanciation physique, porte son masque et se désinfecte les mains** à son entrée avec du gel fourni par le collège.  
Ce sont les responsables légaux qui **fournissent** les masques. Les élèves devront changer de masque à l'heure du déjeuner (prévoir 2 masques et un sachet). A la rentrée, chaque élève a reçu 2 masques lavables donnés par le Conseil Départemental des Yvelines.
- Du **gel hydro alcoolique** est à disposition dans les salles de classe et différents espaces. Les locaux sont **aérés très régulièrement.**
- Pour **limiter le brassage** des élèves :
  - **une salle de cours a été attribuée par classe sauf pour les arts plastiques, la technologie et l'EPS.** Les classes pourront utiliser **parfois une salle de sciences et une salle informatique**, l'information sera communiquée.
  - **l'obligation d'emprunter un seul escalier** : la montée et la descente se font à droite et une répartition des escaliers a été faite selon la salle occupée par la classe. Quand une classe doit se déplacer pour rejoindre la salle d'arts plastiques par exemple, elle utilise toujours l'escalier qui lui correspond. **Un affichage est partout dans l'établissement.**
  - en début de demi-journée et après les temps de récréation, **la montée** des classes se fait **progressivement, classe après classe.** Les élèves doivent **suivre impérativement** leur professeur.

- **Les cours d'EPS :**
  - les élèves **portent leur masque sauf** pendant les activités.
  - ils arrivent **en tenue** ; les vestiaires ne sont pas utilisables. Ils déposeront leur sac dans une salle avant de rejoindre les installations sportives sous la surveillance de leur professeur.
  - ils ont une **gourde personnelle**.
  - pour les cours de natation, ils respectent le **protocole mis en place à la piscine**.
  
- un **seul représentant par famille**, porteur d'un **masque** et d'un **stylo** en cas de besoin, est accepté pour **toute venue** au collège et lors des **réunions parents-professeurs**
  
- **Restauration et nettoyage / C'MIDY**
  - L'accès et la sortie d'espace de restauration se fait par 2 escaliers différents.
  - Les élèves doivent se désinfecter les mains à l'entrée et rentrent avec leur masque.
  - Dans la mesure du possible, ils déjeunent par groupe-niveau et n'enlèvent leur masque qu'une fois assis. Celui-ci sera rangé dans la pochette prévue à cet effet.
  - Entre chaque service, les tables seront nettoyées et désinfectées.
  - En fonction du nombre de demi-pensionnaires, l'organisation pourra évoluer.
  - Les **salles de cours** et l'ensemble des **espaces intérieurs** sont nettoyés conformément au protocole national. Les **espaces clos** sont aérés le plus régulièrement possible.

La mise en place du protocole **implique**, encore plus que d'habitude, **aux personnels des tâches précises** à accomplir particulièrement lors des temps d'arrivée et de sortie des élèves, entre 2 cours, au moment des récréations et de la demi-pension. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir insister auprès des enfants sur **le respect des consignes données et sur la ponctualité, sans oublier l'importance de ne pas jeter les masques sur la voie publique.**

Sachant pourvoir compter sur chacun pour une reprise dans les meilleures conditions.

Cordialement,



Mail à utiliser par exemple le weekend end pour signaler toute situation importante liée à la COVID-19 : **ce.0780512h@ac-versailles.fr**

**RAPPEL** / L'utilisation de la contre-allée n'est pas autorisée aux véhicules particuliers.